

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/33/20
13 octobre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Montants estimatifs révisés au chapitre 22 G. Services administratifs
et financiers (Genève)

Note du Secrétaire général

Historique

1. Dans un rapport à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session (A/C.5/32/67), le Secrétaire général a traité de la nécessité de renforcer la Section des systèmes administratifs des Services administratifs et financiers à Genève qui serait transformée en une section d'amélioration de la gestion comme l'avait préconisé le Service de gestion administrative. Les objectifs de ce changement étaient d'obtenir le personnel nécessaire pour l'établissement de critères permettant de déterminer les ressources nécessaires par rapport au volume de travail, de mettre au point un programme coordonné d'amélioration de la gestion et d'élaborer un système de rapports de gestion. Plus particulièrement, suivant en cela les recommandations du Service de gestion administrative, le Secrétaire général a demandé que soit créé un nouveau poste d'analyste de systèmes spécialiste de la gestion (P-4) et la transformation en postes permanents de trois postes P-2/1 de programmeur alors financés au moyen de crédits ouverts pour du personnel temporaire.

2. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son rapport traitant de la même question (A/32/8/Add.26), a fait observer qu'une organisation fournissant des services d'analyse de gestion et de programmation sur ordinateur n'avait pas d'équivalent au Siège; il a ajouté que vu la date tardive à laquelle le rapport du Secrétaire général avait été publié, il n'avait pas pu examiner les diverses recommandations du Service de gestion administrative en les rapprochant d'autres études connexes. En conséquence, le Comité consultatif a recommandé que l'examen des propositions concernant les effectifs soit renvoyé à la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Des renseignements supplémentaires en la matière ont été fournis au Comité consultatif au cours des réunions qu'il a tenues à Genève en 1978.

78-22300

/...

3. En ce qui concerne la question de la structure organisationnelle de Genève par comparaison avec celle de New York, il convient de noter qu'au Siège les trois services chargés de la gestion - le Service du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques, le Service de gestion administrative et le Service de vérification intérieure des comptes - relèvent séparément du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. A Genève, par contre, les services de gestion et de traitement électronique de l'information relèvent du Directeur des services administratifs et financiers alors que le Service de vérification intérieure des comptes est détaché de New York et relève du Directeur du Service de vérification intérieure des comptes. En d'autres termes, à Genève, les programmes de travail pour la gestion et le traitement électronique de l'information sont établis et contrôlés localement, puisqu'ils sont directement reliés au programme de travail courant et aux besoins opérationnels de l'Office de Genève. En revanche, le programme de travail du Service de vérification intérieure des comptes de Genève est établi et contrôlé par le Siège car il n'est relié ni directement ni exclusivement au programme de travail de Genève et n'est d'ailleurs pas limité aux comptes de Genève puisqu'il est chargé de la vérification des comptes de Vienne et de Nairobi.

4. Le Comité consultatif ayant suggéré que l'examen des propositions du Secrétaire général concernant la Section d'amélioration de la gestion soit repris à la trente-troisième session (A/32/8/Add.26, par. 7), lesdites propositions, telles qu'elles sont décrites au paragraphe 1 ci-dessus, sont soumises à nouveau dans le présent document.

Considérations générales relatives à la gestion

5. Le cadre général dans lequel est présentée cette demande est le suivant : le Directeur général et ses subordonnés immédiats sont censés assurer l'orientation de la planification administrative pour des personnes et des organisations se trouvant bien au-delà de leur autorité immédiate. Cela représente souvent une tâche difficile, puisque les responsables de la gestion sont soumis aux pressions des affaires courantes relevant de leur propre juridiction. Les ressources disponibles sont consacrées essentiellement à fournir des services de base. Par conséquent, on ne dispose ni du temps ni du personnel nécessaire pour une planification à longue échéance, ou pour l'élaboration de principes d'action. Il faut pour cela du personnel qui soit suffisamment détaché des opérations journalières pour pouvoir exécuter les analyses nécessaires et mettre au point diverses options à soumettre à l'examen des responsables de la gestion.

6. En demandant un poste P-4, on ne prétend pas que les problèmes qui se posent aux responsables de la gestion se trouveront résolus; on entend plutôt suggérer que la création de ce poste d'analyste de systèmes permettrait de franchir une première étape, et l'étape la plus urgente, en vue de la réalisation des plans et objectifs des Services administratifs et financiers.

Besoins particuliers

7. Outre ces considérations générales, il est nécessaire de consolider le système de gestion au sein même des Services administratifs et financiers. Lors de l'étude qu'il a faite de l'Office de Genève (rapport No 2-77), le Service de gestion administrative a relevé des insuffisances au niveau de la planification, dans la définition des critères servant à l'établissement du budget et dans le système de contrôle hiérarchique. C'est pourquoi on a entrepris un effort concerté d'amélioration de la gestion. Ce sera là une oeuvre de longue haleine qui, en fait, devra devenir permanente. Le plan prévoit un examen détaillé de chacune des fonctions qui incombent aux Services administratifs et financiers, notamment des fonctions suivantes :

a) La définition des objectifs généraux, l'élaboration de programmes pour réaliser ces objectifs et le repérage des secteurs où il y a des problèmes à résoudre;

b) L'évaluation du volume de travail qu'exige chacune des opérations et la détermination des moyens dont chaque service a besoin et, le cas échéant, la présentation aux responsables des nouvelles formules permettant d'assurer plus efficacement la gestion;

c) La mise au point d'un système de contrôle qui permette d'évaluer les progrès accomplis dans la voie des objectifs que l'on se propose.

8. On a déjà commencé à travailler en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire. La création d'un poste P-4 d'analyste de systèmes contribuerait à cet effort d'amélioration de la gestion et en accélérerait considérablement la réalisation.

Transformation de certains postes en postes permanents

9. La seconde partie de la demande relative aux modifications d'effectifs porte sur la conversion en postes permanents de trois postes P-2 de programmeur, qui sont actuellement financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire. Les raisons en sont les suivantes : tout d'abord, ces postes ne sauraient en aucune façon être considérés comme temporaires. Ils sont directement liés aux fonctions essentielles et permanentes des Services administratifs et financiers. Ils permettent notamment à l'Office de Genève d'assurer le fonctionnement des systèmes automatisés de la paie, de la comptabilité et de l'administration du personnel, sans lesquels les Services administratifs et financiers ne pourraient pas s'acquitter de leurs tâches premières. Il conviendrait donc de reconnaître à ces postes un caractère indispensable et permanent. En second lieu, le recours à du personnel temporaire pour assurer des fonctions permanentes, comme on l'a fait en l'espèce depuis janvier 1976, va à l'encontre des saines pratiques de la gestion et de l'administration du personnel. Il est, en tout cas, extrêmement difficile de recruter et de retenir un personnel compétent à des postes temporaires où la sécurité de l'emploi est aléatoire et où les possibilités d'avancement sont incertaines. En outre, la transformation de ces postes en postes permanents va dans le sens du renforcement de la Section de l'amélioration

/...

de la gestion, qui est recommandé dans le rapport No 2-77 du Service de gestion administrative. C'est pourquoi il est demandé de transformer ces trois postes en postes permanents, sans que des crédits additionnels soient nécessaires.

Montants estimatifs révisés

10. Les ouvertures de crédits additionnels suivantes sont demandées pour 1979, aux fins exposées dans les paragraphes qui précèdent :

	<u>Pour un nouveau poste P-4</u>	<u>Pour la transfor- mation de trois postes P-2</u>	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
Postes permanents	27 600	106 200	133 800
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	-	(133 800)	(133 800)
Dépenses communes de personnel	7 200	27 600	34 800
Dépenses au titre des services communs	5 000	-	5 000
Total	<u>39 800</u>	<u>-</u>	<u>39 800</u>

En outre, un crédit de 5 500 dollars est demandé au chapitre 25 F (contributions du personnel), avec une augmentation correspondante des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel au chapitre premier des recettes.
